

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 JUIN 2023
N°2023-39

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Excusés avec pouvoir : 3
Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 2 juin, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
24/05/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Marie Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Objet : Remboursement
Achat pinces de ramassage
voirie à M. PEILLON Alain

Absents excusés : Monique NOWACZYCK (a donné procuration à Denis Renault), Josiane Charmont (a donné procuration à Alain PEILLON) Brigitte Sève (a donné procuration à Cédric Butzer)
Absente : Cindy Rochereau
Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la matinée de nettoyage de la Commune organisée la Mairie, des pinces allongées destinées au ramassage des déchets manquaient.

Afin de protéger les participants lors de leurs diverses interventions sur le territoire communal, il était nécessaire d'en acquérir une vingtaine. Leur achat s'est effectué auprès de la Sté STOCKOMAN de Bourgoin Jallieu.

Le paiement de ces pinces n'ayant pu se faire par mandat administratif, M. PEILLON Alain a réglé au nom de la Commune la Sté STOCKOMAN pour un montant de 39.80 €.

La facture ayant été remise au Maire, celui-ci sollicite le conseil Municipal afin d'être autorisé à rembourser M. PEILLON.

Le Conseil Municipal, ouï le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à rembourser par mandat administratif d'un montant de 39.80 € M. PEILLON Alain pour l'achat des pinces.

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_039-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_039-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023